

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 15 JANVIER 2024 à 18 HEURES 30**

Le 15 janvier 2024 à 18 heures 30 le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

Présents : ROUET Frédéric, TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy, BOURGEOIS Gérard, JEAN Marylène, SAINT CLAIR SPROUL BOLTON Philippe, JAUMOTTE Ghyslaine, CROSET Bertrand, GAGNAIRE Serge, LORENZI Magali. LAZARE Florent, FABRE Isabelle, BLAISE Marine

Procuration : DE LUCA Cécile à LORENZI Magali,

Absent : JEAN Fabien

Secrétaire : MACHUROT Suzy

DELIBERATIONS**N° 1 ó Délimitation des zones d'accélération favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables (ZAENR)**

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés,

Après consultation du public du 20 décembre 2023 au 10 janvier 2024 et l'avis du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux, des zones ont été définies pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables. Les cartes sont consultables en mairie.

N° 2 ó Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du PLU

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal décident de débattre des orientations générales du projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune de Villes-sur-Auzon.

De ces débats, qui ont duré 1 heure 30 mn, plusieurs conseillers municipaux se sont exprimés et ont échangé sur les orientations générales du PADD et notamment sur les points suivants :

- M. Jean-Marie TORELLI soulève le fait que la commune manque de logements et terrains à prix modéré. M. le Maire répond qu'il faudra identifier des parcelles et y prévoir de l'habitat groupé mais aussi individuel.

- Mme Marylène JEAN pense que de l'habitat groupé pour les seniors est une bonne solution pour les maintenir dans le village. M. Philippe SAINT-CLAIR-SPROUL-BOLTON est d'accord et précise qu'il serait judicieux que le projet soit proche du centre.

Mme Ghyslaine JAUMOTTE rappelle que les jeunes ménages ont également besoin de se loger. M. le Maire répond qu'il faudra trouver un juste équilibre et peut-être aussi proposer de l'habitat groupé intergénérationnel.

- Mme Isabelle FABRE propose de l'habitat participatif.

- Mme Magali LORENZI demande ce que représente la limitation à 50 % de réalisation de logements individuels purs, M. le Maire répond environ 30 logements.

- M. Jean-Marie TORELLI propose d'identifier des parcelles de grande taille afin d'y prévoir des projets d'habitat groupé avec des logements à loyers modérés. M. le Maire pense que c'est une bonne solution, le but est de répondre aux nombreuses demandes.
- M. Florent LAZARE demande quelles pourraient être les solutions pour éviter trop de logements vacants. M. le Maire répond qu'il existe une taxe instaurée par la commune depuis 2007 mais il faudra réfléchir à d'autres solutions.
- M. Philippe SAINT-CLAIR-SPROUL-BOLTON soulève le fait qu'il y a de nombreux bâtiments au centre du village qui sont laissés à l'état d'abandon. M. le Maire explique qu'à terme les constructions neuves seront très limitées en quantité ce qui devrait favoriser la réhabilitation de l'ancien.
- Concernant la valorisation du centre du village : les élus sont tous d'accord pour favoriser le maintien des nombreux commerces et activités artisanales existants voire d'espérer l'installation de nouvelles activités. Ils précisent également que le distributeur de billets communal ainsi que la station-service sont très positifs pour les habitants, les commerces et les touristes.
- M. Bertrand CROSET propose d'instaurer un droit de préemption pour les commerces.
- M. Philippe SAINT-CLAIR-SPROUL-BOLTON s'inquiète que la zone d'activités des Fontaynes puisse générer une concurrence aux commerçants. M. le Maire répond que la réglementation de la zone y interdit l'installation de commerce et étudie au cas par cas les dépôts de permis de construire.
- Mme Ghyslaine JAUMOTTE demande pourquoi stopper l'urbanisation au secteur de la Dégane. M. le Maire explique que celui-ci est au centre de la zone agricole à protéger et que le réseau d'assainissement collectif y est absent.
- Mme Marylène JEAN demande ce qu'il en est pour la route de Flassan. M. le Maire répond qu'il y a des constructions le long de la route côté ouest jusqu'au panneau d'agglomération mais qu'il faudra stopper l'urbanisation pour protéger l'espace agricole situé au nord et à l'ouest. Il est également nécessaire de protéger la noria au chemin Saint Marc.
- Concernant le chemin du Serre trop étroit, M. le Maire rappelle qu'un maillage avec le chemin Notre Dame pourrait être une solution pour éviter les problèmes de circulation. Les conseillers municipaux sont en accord avec cela.
- M. Jean-Marie TORELLI s'inquiète du risque d'inondation dû la densification des constructions. M. le Maire répond qu'un pourcentage de zone perméable pourrait être imposé sur la parcelle ainsi qu'un traitement des eaux de pluie.
- M. Bertrand CROSET évoque l'importance de ne pas dénaturer le village malgré l'optimisation de l'espace urbanisé.
- Mme Ghyslaine JAUMOTTE remarque qu'il y a quelques parcelles nues au chemin Saint Lambert et se demande s'il y a possibilité d'y construire des logements. M. le Maire confirme que cela sera sûrement réalisable mais qu'il faudra tenir compte du risque feu de forêt à l'Est du chemin.
- Mme Marylène JEAN se questionne sur le cimetière et demande s'il est assez grand. M. le Maire répond qu'en effet il serait nécessaire de procéder à une extension de celui-ci car il ne reste plus guère d'espace.
- M. Jean-Marie TORELLI s'interroge sur le stationnement. La place du 8 mai est saturée. La création de nouveaux parkings pas trop éloignés du centre du village serait une solution. Plusieurs conseillers sont du même avis.

- Mme Isabelle FABRE souligne que les panneaux photovoltaïques en toiture sur le centre du village pourraient être autorisés mais avec une réglementation bien précise afin de préserver l'esthétique du cœur du village.

- Mme Marylène JEAN aborde le sujet des blocs de climatisation installés dans le village qui sont bruyants et inesthétiques. Elle pense qu'une réglementation appropriée devrait être mise en place. M. Bertrand CROSET et M. Philippe SAINT-CLAIR-SPROUL-BOLTON sont du même avis. M. Florent LAZARE propose de les interdire au moins au centre du village. M. le Maire espère trouver des solutions pour y remédier par exemple en les masquant ou autres.

- M. Bertrand CROSET demande ce qu'est le site de la Durenette et pourquoi le protéger ? M. le Maire explique qu'il s'agit d'une ancienne carrière d'ocre entre l'Auzon et le ruisseau des Arnauds. Une étude y a été réalisée. Il en ressort que les mares présentes abritent une faune et une flore très rares qui sont à protéger.

- Mme Marylène JEAN précise qu'il est primordial de protéger les fontaines, c'est le patrimoine de la commune d'autant qu'il est très important pour les villageois. M. le Maire propose de les identifier précisément ainsi que leur réseau.

- M. Philippe SAINT-CLAIR-SPROUL-BOLTON demande s'il est possible de protéger les jardins des Pous de Foro qui est un élément incontournable du patrimoine communal. M. le Maire acquiesce et répond qu'il faudra également protéger les arbres remarquables, les bories et autres sites sur le territoire.

Cette remarque clôt le débat.

N° 3 ó Demande de subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation pour un projet d'extension de caméras de vidéoprotection sur la voie publique

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

Le réseau de caméras de vidéoprotection va être étendu, avec notamment des caméras à lecture de plaques aux entrées du village, des caméras à métadonnées devant l'école, la salle polyvalente et l'ensemble sportif camping piscine.

Ce projet est estimé à 47 886.00 H.T. ; Une subvention de l'État au taux de 50% est sollicitée soit 23 943.00 euros.

N° 4 ó Syndicat Mixte Forestier ó Participation aux travaux de débroussaillage d'une voie de DFCI

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

La commune va participer aux travaux de débroussaillage de la piste DFCI du Différent pour un montant de 1 102.20 euros.

N° 5 ó Demande de subvention au titre de la DETR pour un projet d'extension de caméras de vidéo protection sur la voie publique.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

Même demande que dans le point n°3

Fait à VILLES-SUR-AUZON, le 15 JANVIER 2024
Le Maire,
Frédéric ROUET